



Le 18 mars 2020

A Madame, Monsieur le Maire de

Madame, Monsieur le Maire,

Vous avez reçu hier soir de la préfecture le dernier arrêté ministériel vous indiquant que les marchés alimentaires devaient être maintenus afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement de la population.

Il est important, conformément à la volonté du gouvernement, que les commerçants alimentaires des marchés assurent leur mission première et vitale qui est de nourrir la population comme de préserver la possibilité pour nos concitoyens de consommer selon leurs habitudes.

Nous vous demandons de revenir sur votre arrêté et d'assumer, dès ce jour, l'organisation des marchés alimentaires dans les meilleures conditions nécessaires au respect des mesures « barrières » contre la propagation du coronavirus :

- Affichage sur chaque étalage des mesures barrières
- Remplacement et espacement (3 à 5 m) des commerçants alimentaires
- Mise en place d'un comptage à l'entrée des halles alimentaires (espace confiné)

Vous pouvez prendre connaissance en pièce jointe du guide de bonnes pratiques dans la lutte contre le coronavirus sur les marchés alimentaires.

Dans l'attente d'une décision urgente de votre part, nous transmettons ce courrier en copie au préfet de notre département.

Nous contribuons tous à l'effort de la nation dans la lutte contre l'épidémie et les entreprises des marchés de France dont les activités sont fermées participent aussi à la solidarité nationale. Vous remerciant pour votre retour rapide, nous restons à votre disposition pour vous soutenir dans la réorganisation du marché alimentaire et l'application des consignes.